

**1) Maison d'habitation sise Rue du Luxembourg, 58 à 6900 MARCHÉ-EN-FAMENNE**

Cadastrée 1<sup>ère</sup> Division MARCHÉ-EN-FAMENNE/Section B/Numéro 971B



Les documents en notre possession ne nous permettant pas de situer le ou les terrains au plan de secteur de manière absolument fiable, les renseignements ci-après sont donc donnés à titre indicatif et sont à vérifier éventuellement dans le cadre d'une demande de certificat d'urbanisme n° 2.

Afin que les actes notariés puissent être passés sans retard et pour respecter le délai prévu au Code du Développement Territorial concernant les informations urbanistiques à fournir aux notaires, il nous est impossible de vous fournir les renseignements prévus aux articles D.IV.1§3,1° et D.IV.97 du Code du Développement Territorial relatifs à l'équipement de la parcelle en matière d'eau et d'électricité. Nous invitons donc les futurs acquéreurs à prendre contact avec la S.W.D.E. - Avenue des dessus de Lives 10 à 5101 Namur et avec ORES, Avenue Patton 237 à 6700 Arlon.

<b>Parcelle concernée</b>	<b>Division: MARCHÉ-EN-FAMENNE 1 DIV/MARCHÉ-EN-FAMENNE/</b> <b>Section: B</b> <b>Numéro: B 971 B</b> INS: 83034 Surface calculée: 0.82 ares
<b>Permis d'urbanisation (anc. lotissement)</b>	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
<b>Schéma d'Orientation local</b>	Parcelle concernée par un SOL: Non
<b>Guides Régionaux d'Urbanisme</b>	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
<b>Périmètre d'intérêt paysager (ADESA)</b>	Sélection située dans un PIP: Non
<b>Rénovation urbaine</b>	Parcelle située en rénovation urbaine (centre de Marche): Non
<b>Périmètre de reconnaissance économique</b>	La parcelle se situe dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
<b>Inventaire du patrimoine immobilier culturel</b>	La parcelle est reprise dans l'inventaire du patrimoine immobilier culturel: Non
<b>Inventaire du contrat de rivière Ourthe</b>	La parcelle est reprise dans l'inventaire du contrat rivière Ourthe: Non
<b>Antennes émettrices stationnaires SPW</b>	Antenne présente sur la parcelle: Non
<b>Arbres et haies remarquables SPW</b>	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
<b>Aléa d'inondation</b>	La parcelle n'est située dans aucune zone
<b>Axe de ruissellement concentré</b>	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non
<b>Cours d'eau</b>	Voies navigables: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 1ère catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 2ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 3ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables non classés: Non A 50 mètres: Non Dont la catégorie n'a pas été définie: Non A 50 mètres: Non
<b>Hydrologie</b>	Nom du bassin: <b>LA MARCHETTE</b>

<b>Zone de prévention des captages (SPW)</b>	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II) : Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
<b>Zone Natura 2000</b>	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
<b>Zone Natura 2000 (100m)</b>	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
<b>Zones d'assainissement</b>	1 type(s) de zone(s) : <b>Collectif (RAC)</b>
<b>Cartographie des éboulements</b>	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
<b>Berce du Caucase</b>	Berce du caucase répertoriée sur la parcelle : Non
<b>Electricité</b>	Parcelle traversée par une ligne Haute Tension : Non Parcelle située dans une zone tampon Haute Tension : Non
<b>Patrimoine</b>	Le bâtiment situé sur la parcelle est repris au patrimoine : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un monument classé : Non La parcelle se situe dans une zone tampon : Non La parcelle se situe dans un patrimoine architectural : Non
<b>Plan de secteur</b>	<b>Nom du plan du secteur d'aménagement : MARCHE-LA ROCHE</b> 1 Zone(s) d'affectation: Habitat (100% soit 0.82 ares) <u>Surcharges du plan de secteur</u> Périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique
<b>Nouvelles couches</b>	<b>Zone du SSC:</b> Zone d'habitat contigüe au centre ancien Zone d'habitat contigüe au centre ancien <b>Zone du RCU:</b> Aire urbaine de bâti continu <b><a href="https://www.marche.be/administration/files/2012/07/Option-d-amenagement.pdf">https://www.marche.be/administration/files/2012/07/Option-d-amenagement.pdf</a></b>
<b>Réseau ferroviaire</b>	Parcelle située à proximité d'un réseau ferroviaire Numéro de ligne: 430
<b>Servitudes</b>	Parcelle non traversée par une servitude
<b>Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (SPW)</b>	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
<b>BDES Sol - Inventaire:</b>	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
<b>Carte archéologique</b>	La parcelle est concernée par la carte archéologique: <b>Oui</b> (97% soit 0.79 ares)
<b>PCDN 2021</b>	Potentiel négatif du plan de secteur: <b>Oui</b> <b><i>Le Plan Communal de Développement de la Nature reprend systématiquement toutes les zones d'habitat comme étant potentiellement négatives pour la biodiversité (rupture des corridors écologiques, bétonisation, ...). Il s'agit plutôt d'une indication pour attirer l'attention mais sans aucune contrainte légale.</i></b> Potentiel positif du plan de secteur: Non Parcelles forestières résineuses impactant défavorablement: Non Ruptures écologiques par les voiries: Non Sites ayant un intérêt écologique majeur: Non Structure Ecologique Principale: Non Eléments linéaires du maillage écologique: Non <b>TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE PEUT ÊTRE OBTENU PAR E-MAIL AUPRÈS DU SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA VILLE DE MARCHE</b> <b>N856: <a href="mailto:environnement@marche.be">environnement@marche.be</a></b>

<b>Soumis au droit de préemption</b>	Non
<b>Repris dans la limite d'un plan d'expropriation</b>	Non
<b>Repris dans le plan relatif à l'habitat permanent</b>	Non
<b>Fait l'objet d'un plan de division</b>	Non
<b>Fait l'objet d'une procédure de salubrité</b>	<b>Arrêté d'inhabitabilité depuis le 01/12/2014</b>
<b>Fait l'objet d'un permis de location</b>	Non
<b>Fait l'objet d'une infraction constatée par PV d'urbanisme</b>	Non
<b>Se situe le long d'une voirie régionale</b>	<b>Oui – N856</b>
<b>A fait l'objet de permis d'urbanisme/lotir/urbanisation/environnement/déclaration de classe 3 depuis 1977</b>	<b>Voir ci-dessous</b>
<b>Remarque éventuelle :</b> le bâtiment sis Rue du Luxembourg 58+ (58B) a fait l'objet d'une création de logements après 1994 sans permis d'urbanisme.	

N° Permis N° Délivré	Demandeur	Situation	Nature Demande	Récépissé	Acc. Récep.
		Division / Section / Cadastre		Autorisé	Refusé
		Lotissement (N° Lot)			Possession
Permis d'Urbanisme B200500160		Rue du Luxembourg 58/A 6900 Marche-en-Famenne	Ouverture d'une porte en façade arrière	05/10/2005 07/11/2005	-----
2005/160		Division 1, section B n° 971B		Octroi Collège	
				Délivrance	-----
Permis d'Urbanisme B201000084		Rue du Luxembourg 58/A 6900 Marche-en-Famenne	transformation rez d'un immeuble en studio + démolition d'une cheminée + placement vélux	31/05/2010	21/06/2010 19/07/2010
2010/079		Division 1, section B n° 971B		Refus Collège	
				Délivrance	-----

**PAR LE COLLEGE**

**La Directrice générale,  
Claude MERKER**  
Par délégation, art. L1132-5 CDLD  
Bertrand LAVIS  
Architecte du Paysage - Chef de Division f.f.

**Le Bourgmestre,  
André BOUCHAT**

Envoyé par mail et par courrier ordinaire le